

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions**

**11 March 2021**

**Standards of accommodation for air travel**

*(ACABQ report A/75/7/Add.39; related Secretary-General's report: A/75/646)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the standards of accommodation for air travel.

The Advisory Committee recommends reverting to the previously applied 75 per cent lump-sum option for entitlement travel. The Committee also recommends the adoption of the proposal of the Secretary-General for a single threshold for the travel in business class by staff below the level of Assistant-Secretary-General and their eligible family members, and the establishment of the standard of accommodation for air travel in business class if the total flight time exceeds 9.5 hours, or any number of hours the General Assembly may deem appropriate.

In principle, the Advisory Committee has no objection to the proposed 9.5-hour single threshold limit. However, the Committee has not received convincing information that would demonstrate that a flight time of at least 9.5 hours for business class has any overall benefits when compared to other travel times.

The Advisory Committee considers that the coronavirus disease (COVID-19) pandemic is likely to continue to have an impact on travel in the near future. During the year 2020, the volume of travel by commercial aircraft decreased significantly and the Committee recognizes the difficulty in including that year, and possibly future time periods, in the overall statistical trends. The Committee notes that remote working and virtual meetings should result in savings in travel

and looks forward to updates and lessons learned on the use of alternative methods of communications during the COVID-19 pandemic and thereafter. The Committee in particular commends the continued support provided by the Office of Information Technology which has enabled the Organization, including the Committee itself, to continue its work without interruption during the COVID-19 pandemic.

Mr, Chairman,

It appears that exceptions for the official travel of eminent and prominent persons are authorized as a matter of routine and that there is a need to make the administrative process more effective. The Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to implement a policy that will grant a higher standard of accommodation for the official travel of eminent and prominent persons who are clearly defined as such. The Committee also considers that such travelers may opt for a voluntary downgrade from their entitled class of travel and/ or may wish to apply frequent flyer miles towards an upgrade to their desired cabin class, in accordance with Assembly resolution 72/262B, paragraph 15 where the Assembly encouraged non-staff members entitled to travel first class, with the exception of representatives of least developed countries, to voluntarily downgrade to the class immediately below.

In addition, the Secretary-General should continue to encourage all staff, and in particular senior United Nations officials at the level of Assistant Secretary-General and above, to apply any frequent flyer miles earned from official travel towards an upgrade to their desired cabin class.

The Advisory Committee continues to express disappointment with the low level of compliance with the advance purchase policy and recalls the request of the General Assembly that the Secretary-General hold managers accountable for the judicious use of travel resources and include the advance purchase of tickets as a key performance indicator in regular managerial and departmental performance evaluations

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**Le 10 mars 2021**

**Conditions de voyage en avion**

*(Rapport du Comité consultatif : A/75/7/Add.39 ;  
rapport correspondant du Secrétaire général : A/75/654/Rev.1)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur les conditions de voyage en avion.

Concernant les voyages autorisés au titre des avantages du personnel, le Comité consultatif recommande de revenir au taux antérieur de 75 % pour le calcul du versement forfaitaire. Il recommande également d'adopter la proposition du Secrétaire général d'appliquer un seuil unique pour déterminer quand les fonctionnaires de rang inférieur à celui de sous-secrétaire général (et les membres de leur famille concernés) sont autorisés à voyager en classe affaires, et d'autoriser le voyage en classe affaires lorsque la durée de l'ensemble des vols est supérieure à 9,5 heures, ou au nombre d'heures que l'Assemblée générale jugera appropriées.

Sur le principe, le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition d'appliquer le seuil unique de 9,5 heures. Toutefois, il ne dispose pas d'informations convaincantes montrant qu'une durée de vol d'au moins 9,5 heures pour avoir droit à la classe affaires offrirait des avantages par rapport à d'autres seuils plus hauts ou plus bas.

Le Comité consultatif pense que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuera probablement d'avoir des répercussions sur les voyages dans un avenir proche. Au cours de l'année 2020, le volume des voyages par avion de ligne a beaucoup diminué et le Comité

prend acte de la difficulté d'inclure cette année, et peut-être des périodes futures, dans les tendances statistiques globales. Il note que le travail à distance et les réunions virtuelles devraient permettre de faire des économies sur les voyages et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées, y compris sur les enseignements tirés du recours à d'autres moyens de communication pendant la pandémie de COVID-19 et après. Il salue en particulier le Bureau de l'informatique et des communications pour son soutien continu, qui a permis à l'Organisation, y compris au Comité lui-même, de poursuivre ses travaux sans interruption pendant la pandémie de COVID-19.

Monsieur le Président,

Il semble que des dérogations sont accordées systématiquement pour les voyages officiels de personnalités éminentes et qu'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité de la procédure administrative. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'appliquer une politique permettant aux personnalités éminentes clairement définies comme telles de bénéficier d'un niveau de confort supérieur quand elles voyagent. Il ajoute que ces voyageurs peuvent opter à titre volontaire pour la classe inférieure à celle autorisée et appliquer leurs points de fidélité pour obtenir un surclassement dans la classe souhaitée, conformément au paragraphe 15 de la résolution 72/262 B, dans lequel l'Assemblée générale a invité les membres du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaires qui étaient autorisés à voyager en première classe, à l'exception des représentants des pays les moins avancés, à opter à titre volontaire pour la classe immédiatement inférieure.

En outre, le Secrétaire général devrait continuer d'encourager tous les membres du personnel, en particulier les hauts fonctionnaires des Nations Unies ayant rang de sous-secrétaire général ou un rang supérieur, à utiliser les points de fidélité accumulés à l'occasion de leurs voyages officiels pour obtenir un surclassement dans la classe souhaitée.

Le Comité consultatif constate de nouveau avec déception que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion restent peu appliquées, et rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tenir les gestionnaires responsables de la bonne utilisation des

ressources destinées aux voyages et de faire de l'achat de billets dans les délais prescrits l'un des indicateurs de résultats utilisés aux fins de l'évaluation des gestionnaires et des départements.

Monsieur le Président, je vous remercie.